



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

**Concours : 3^{ème} concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée
professionnel (CAPLP)**

Section : génie civil

Option : équipements techniques - énergie

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Mme Isabelle LIBAUD
Inspectrice de l'éducation nationale
Présidente du jury

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

1. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ DITE « ÉPREUVE DISCIPLINAIRE »	5
1.1. DÉFINITION	5
1.2. OBJECTIFS	5
1.3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE	5
1.4. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	5
2. DEUX ÉPREUVES D'ADMISSION : « ÉPREUVE DE LEÇON » ET « ÉPREUVE D'ENTRETIEN »	7
2.1. L'ÉPREUVE DITE DE LEÇON	7
2.1.1. <i>Définition</i>	7
2.1.2. <i>Objectifs</i>	7
2.1.3. <i>Déroulement de l'épreuve</i>	7
2.1.4. <i>Commentaires et recommandations</i>	8
2.2. L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN	9
2.2.1. <i>Définition</i>	9
2.2.1. <i>Objectifs</i>	10
2.2.2. <i>Déroulement de l'épreuve</i>	10
2.2.3. <i>Commentaires et recommandations</i>	10
2.2.3.1. La sous-épreuve : « présentation »	10
2.2.3.2. La sous-épreuve : « mises en situation »	10
3. DONNÉES CHIFFRÉES RELATIVES À LA SESSION 2023	11
3.1. NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS CAPLP GC-ETE 3 ^{ÈME} VOIE	11
3.2. INFORMATIONS STATISTIQUES	11
3.2.1. <i>Epreuve d'admissibilité</i>	11
3.2.2. <i>Epreuves d'admission</i>	12
3.2.3. <i>Résultats jury d'admission</i>	12

CONCLUSION

REMERCIEMENTS

Les 2 épreuves d'admission ont été organisées au sein des locaux du lycée polyvalent Baggio, à Lille, le 22 juin 2023. Elles se sont déroulées dans de très bonnes conditions.

Le jury remercie vivement le chef d'établissement et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques pour l'organisation qui a été mise en place et pour l'accueil qui lui a été réservé.

INTRODUCTION

Ce rapport de jury est destiné à toutes celles et à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expériences professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé, sans condition de diplôme, et qui souhaitent devenir enseignant en **génie civil, option équipements techniques et énergie** (GC-ÉTÉ).

Ce statut les amènera à former et à accompagner les apprenants vers la réussite à leur examen d'études professionnelles (CAP, mentions complémentaires et baccalauréats dans les spécialités suivantes : Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables ; Maintenance et Efficacité Énergétique ; Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables).

Pour vous préparer à ce concours, nous vous invitons à consulter le programme et la définition des épreuves (nature, durée, coefficient et objectifs) de celui-ci. Ils sont définis par l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des CAPLP.

Ce texte est disponible sur Internet à partir du lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

Puis, nous vous conseillons vivement de lire le rapport de jury de la session 2023. En effet, l'objectif de celui-ci est de permettre aux futurs candidats de se préparer au mieux aux épreuves en prenant connaissance de la description de celles-ci, enrichie de commentaires et de recommandations livrés par les membres du jury de la deuxième session de ce concours.

Dans la dernière partie de ce rapport, vous trouverez, à titre indicatif, quelques données chiffrées relatives au CAPLP GC-ÉTÉ, session 2023.

A toutes et à tous, bonne préparation à ce concours.

1. Epreuve d'admissibilité dite « épreuve disciplinaire »

Elle est commune à celle du concours CAPLP GC-ÉTÉ Externe.

1.1. Définition

Il s'agit d'une composition écrite d'une durée de 5 heures. Elle est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Le coefficient de cette épreuve est 3.

En résumé :

EPREUVE D'ADMISSIBILITE : EPREUVE DISCIPLINAIRE			
<u>Nombre et type d'épreuve</u>	<u>Durée</u>	<u>Barème</u>	<u>Coefficient</u>
1 épreuve écrite	5 h	/20	3
Note \leq 5/20 → éliminatoire			

1.2. Objectifs

Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique, de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique dans le domaine du génie civil équipements techniques et énergie.

1.3. Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve écrite est organisée par le service des concours de l'académie de résidence du candidat et pour les académies de Paris, Versailles, Créteil par la Maison des Examens au SIEC, à Arcueil.

1.4. Commentaires et recommandations

Il est vivement recommandé aux candidats de préparer cette épreuve sélective voire éliminatoire. Pour cela, il est nécessaire que les candidats travaillent l'ensemble des domaines scientifiques suivants :

- thermodynamique
- mécanique des fluides
- mécanique
- électricité
- régulation

En effet, le candidat doit être en mesure de solliciter ses connaissances pour installer, régler, maintenir et réparer les systèmes de :

- chauffage :
 - toute énergie de production
 - tout type de circuit de distribution
- climatisation (tout type de médium)
- chambre froide positive et négative
- centrale de traitement d'air avec ou sans humidificateur
- production d'eau chaude sanitaire (ECS) :
 - toute énergie de production
 - avec ou sans circuit secondaire
- ventilation
- raccordements électriques relatifs aux systèmes techniques cités ci-dessus

➤ régulation.

Il est à noter que toutes les parties du sujet et toutes les questions qui les composent sont indépendantes les unes des autres. Ainsi, quel que soit le profil du candidat, il lui est fortement recommandé de prendre connaissance de l'ensemble de l'épreuve et de traiter le maximum de questions.

2. Deux épreuves d'admission : « épreuve de leçon » et « épreuve d'entretien »
Elles sont désignées par les termes suivants :

- « épreuve de leçon »
- « épreuve d'entretien »

2.1. L'épreuve dite de leçon

2.1.1. Définition

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 6 heures qui comportent trois parties interdépendantes.
En résumé :

ADMISSION (1/2)			
1 épreuve de leçon de 6 heures			
Type d'épreuve	Durée	Barème	Coefficient
Travaux pratiques	4 h	/10	4
Préparation de la présentation d'une séance	1 h		
Présentation	30 minutes	/10	
Soutenance	30 minutes		
Note = 0/20 → éliminatoire			

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte la préparation d'une séance d'enseignement suivie d'une soutenance face aux membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements professionnels **pour un niveau donné**.

L'épreuve est notée sur 20 :

- 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques
- 10 points à la partie liée à la soutenance.

La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

2.1.2. Objectifs

L'épreuve a pour objet d'évaluer les capacités du candidat à décrire et à justifier sa démarche de conception et d'animation d'une séance d'enseignement dans le domaine du génie civil équipements techniques et énergie. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

2.1.3. Déroulement de l'épreuve

La première partie :

A partir des documents qui lui sont remis (consignes pour réaliser les travaux pratiques, **référentiels de formation** et documentation technique propre au système sous format papier et numérique), le candidat réalise des travaux pratiques sur une installation de génie thermique pendant 4 heures.

Cette partie se déroule à l'atelier. Le candidat peut également être amené à façonner des matériaux.

Durant les quatre heures d'activités pratiques, des points d'étape réguliers sont réalisés auprès de chaque candidat par les membres du jury. Ces moments sont appréciés des candidats qui identifient mieux la relation entre le système, support du sujet, et les productions pédagogiques attendues.

Durant toute l'épreuve, un micro-ordinateur portable (non connecté au réseau internet) est à la disposition des candidats pour :

- Formaliser les informations prises durant la phase d'activités pratiques
- Préparer la présentation numérique de l'exposé.

Aucun dispositif de stockage de données personnel ne peut être utilisé pendant l'épreuve.

La deuxième partie :

Elle se déroule en loge. En prenant appui sur le TP qu'il a réalisé précédemment, le candidat élabore un diaporama présentant la manière dont il concevrait une séance pédagogique pour une classe et un niveau d'étude donnés. Dans ce cadre, il est attendu de sa part qu'il cible une ou plusieurs compétences à développer (cf. référentiel) chez les apprenants lors de la séance pédagogique et qu'il définisse une mise en situation professionnelle et une problématique à résoudre par les apprenants pour donner du sens à son cours.

La troisième partie :

Elle consiste pour le candidat à exposer pendant 30 minutes la présentation de la séance qu'il pourrait proposer aux apprenants. S'en suit un échange avec les membres du jury permettant au candidat d'apporter les justifications de ses choix pédagogiques. Sa durée est également de 30 minutes.

2.1.4. Commentaires et recommandations

La non-maîtrise du système, tiré au sort, n'est pas pénalisante à partir du moment où le candidat est capable de transposer ses connaissances et compétences d'un système à l'autre.

Les candidats admis au concours ont su :

- Exploiter le système proposé en réalisant des manipulations
- Exploiter les documents ressources à disposition pour élaborer la séance pédagogique
- Développer une séance qui s'intègre à une séquence
- Positionner cette dernière dans la formation (année scolaire et/ou cycle de formation)
- Proposer des formes d'évaluation pertinentes au regard de l'évolution des apprentissages de l'élève.

Les principales erreurs commises par les candidats qui ont échoué à cette épreuve sont :

- l'absence d'exploitation des investigations qu'ils ont menées sur le système pour construire leur séance pédagogique
- le manque d'identification de compétences professionnelles à développer chez les élèves lors de la séance présentée
- l'absence d'une mise en situation professionnelle ainsi que d'une problématique concrète à résoudre par les apprenants
- le non-respect du niveau de formation précisé dans le sujet
- l'absence de perspective d'évaluation.

Ces candidats sont souvent ceux qui réalisent de courtes, voire de très courtes présentations. Les durées de ces présentations sont bien inférieures aux 30 minutes qui leur sont autorisées. Ainsi, tous les champs de compétences évalués pendant cet exposé ne peuvent pas l'être. Il est donc recommandé aux candidats de préparer et de présenter aux membres du jury à minima :

- un document de préparation de la séance envisagée sur lequel figureront :
 - les compétences et l'objectif visés
 - une mise en situation professionnelle, une problématique à résoudre par les élèves
 - les modalités d'évaluation de leurs compétences
- un « document-élève » faisant apparaître les activités demandées aux apprenants.

Il ressort que la préparation à cette épreuve est indispensable notamment la prise de connaissance du contenu des référentiels sur lesquels le candidat peut d'être interrogé.

2.2. L'épreuve d'entretien

2.2.1. Définition

L'entretien comporte une première partie d'une durée de 15 minutes pendant lesquelles le candidat se présente et énonce les éléments de son parcours qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant son expérience professionnelle, les enseignements, les stages qu'il a suivis, son engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger qu'il a effectuées. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve est d'une durée de vingt minutes. Elle doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire

En résumé :

ADMISSION (2/2) 1 épreuve d'entretien de 35 minutes			
<u>Type d'épreuve</u>	<u>Durée</u>	<u>Barème</u>	<u>Coefficient</u>
Présentation :	15 minutes :	/20	2
• du candidat	• 5 minutes maximum		
• de ses motivations et aptitudes	• 10 minutes		
Mises en situation :	20 minutes		
1. Enseignement			
2. Vie scolaire			
Note = 0/20 → éliminatoire			

2.2.1. Objectifs

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

2.2.2. Déroulement de l'épreuve

La première partie :

Le candidat est accueilli par trois membres du jury. Il se présente pendant 5 minutes. Puis, les membres du jury l'interroge afin d'affiner certains éléments de son parcours professionnel.

La seconde partie :

Pour la seconde partie de l'entretien, une première mise en situation est lue au candidat. Il lui est demandé de la reformuler puis d'énoncer la problématique soulevée et de suggérer les actions qu'il proposerait de mettre en place à court, moyen et long terme au regard de la situation d'enseignement proposée. Puis, l'exercice est renouvelé. Le contexte est alors en lien avec la vie scolaire.

Ce sont les connaissances du candidat relatives aux valeurs de la République qui sont évaluées.

2.2.3. Commentaires et recommandations

Cette épreuve nécessite de connaître le fonctionnement du système éducatif ainsi que celui d'un établissement scolaire.

Le jury a constaté que certains candidats ont une réelle méconnaissance du fonctionnement d'un EPLE.

2.2.3.1. La sous-épreuve : « présentation »

La présentation du parcours professionnel a été globalement bien préparée.

Toutefois, comme pour tout exposé, il est vivement recommandé au candidat de préparer cette épreuve en structurant ses propos à l'aide d'un plan. Sa fiche individuelle de renseignement (FIR) peut lui servir de support. Il est attendu de lui qu'il puisse mettre en perspective son expérience personnelle, professionnelle et se projeter dans le métier et d'explicitier ses motivations à devenir enseignant, fonctionnaire de la Fonction Publique d'Etat.

L'entretien a permis aux candidats de se détendre et de dévoiler leur parcours, leurs compétences et leurs motivations à enseigner et de mettre en avant leur savoir-devenir.

2.2.3.2. La sous-épreuve : « mises en situation »

La reformulation demandée au candidat est un exercice pertinent car il offre la possibilité de s'assurer que le contexte et la problématique proposés sont compris.

Il sert de base à l'entretien. Les situations proposées font appel à du bon sens et à une connaissance de la législation (droits et devoirs du fonctionnaire, rôle de chacun des membres de la communauté éducative, ...).

Il est conseillé aux candidats de travailler leur savoir-être et leur savoir-agir face à une problématique en lien avec la vie courante au sein d'un EPLE.

Devenir agent du service public d'éducation, c'est agir dans un cadre institutionnel et se référer à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent l'exemplarité et l'autorité du professeur.

Devenir enseignant, c'est développer les compétences décrites dans le référentiel métier accessible à l'aide du lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

Les candidats qui ont réussi cette sous-épreuve ont su :

- Analyser les situations (problèmes soulevés, valeurs et principes concernés) et mobiliser de manière réflexive leurs connaissances du fonctionnement du système éducatif
- Formuler des actions réalistes à court, moyen et long terme au travers des 2 scénarios qui leur ont été proposés
- Mobiliser leurs connaissances concernant les différentes autorités, ressources et partenaires de l'Institution.

3. Données chiffrées relatives à la session 2023

3.1. Nombre de postes ouverts au concours CAPLP GC-ETE 3^{ème} voie

Il est défini chaque année conformément au Décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat. Ce texte est consultable via le lien :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038105870/

Pour la session 2023, 8 postes étaient offerts à ce concours pour l'enseignement public. Aucun poste ne l'était pour l'enseignement privé.

3.2. Informations statistiques

ETAT DE PRESENCE DES CANDIDATS :

	3 ^{ème} voie
Nombre d'inscrits	32
Nombre de présents à l'épreuve d'admissibilité	11
Nombre d'admissibles présents aux épreuves d'admission	7

3.2.1. Epreuve d'admissibilité

RESULTATS :

	3 ^{ème} voie
Note la plus basse (/20)	0
Note la plus élevée (/20)	12,53
Moyenne de l'épreuve (/20)	6,12

Seuil d'admissibilité : 5,1/20

Moyenne des admissibles : 8,82/20

3.2.2. Epreuves d'admission

RESULTATS DE L'EPREUVE DE TRAVAUX PRATIQUES :

	3 ^{ème} voie
Note la plus base (/10)	2,90
Note la plus élevée (/10)	7,20
Moyenne de l'épreuve (/10)	5,03

RESULTATS DE L'EPREUVE DE SOUTENANCE :

	3 ^{ème} voie
Note la plus base (/10)	0
Note la plus élevée (/10)	10
Moyenne de l'épreuve (/10)	4,29

RESULTATS DE L'EPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY :

	3 ^{ème} voie
Note la plus base (/20)	5
Note la plus élevée (/20)	19
Moyenne de l'épreuve (/20)	13,93

Moyenne des admis : 13,78/20

3.2.3. Résultats jury d'admission

	3 ^{ème} voie
Nombre de candidats présents le jour des épreuves	7
Nombre de candidats admis sur la liste principale	4
Moyenne des notes obtenues par le premier admis (/20)	15,3
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis (/20)	9,56
Moyenne générale des admis (/20)	12,39

CONCLUSION

Le CAPLP GC-ETE 3^{ème} voie offre l'opportunité à toutes celles et à tous ceux qui ont 5 années d'expériences dans ces domaines professionnels de devenir enseignant.

Les 3 épreuves (1 d'admissibilité, 2 d'admission) de ce concours permettent de vérifier que les candidats ont des compétences techniques, des connaissances théoriques et des capacités à s'adapter aux situations auxquelles ils pourraient être confrontés en établissement scolaire.

Sont évaluées au travers de ces épreuves les savoirs, savoir-faire, savoirs-être, savoir-agir face à une situation inédite et savoir-devenir. Pour ce dernier, il s'agit bel et bien pour le candidat de montrer aux membres du jury sa volonté de monter en compétences pour devenir enseignant au sein du ministère de l'Éducation nationale.